



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Pôle des relations et des ressources humaines
Direction des personnels enseignants**

Bordeaux, le 09 mars 2023

**Direction des personnels enseignants
Direction**

Affaire suivie par :
Frédérique ZOU-PERY
Tél : 05 57 57 35 91
Courriel : ce.dpe@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph de Carayon-Latour CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

La Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des Universités d'Aquitaine

A

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement,
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO

Objet : Campagne de recueil des vœux de mobilité des personnels d'enseignement, d'éducation et psychologues de l'Education nationale en contrat à durée indéterminée et des maîtres auxiliaires – Rentrée scolaire 2023

P.J : Composition des zones géographiques (annexe 1)
Notice de connexion à LILMAC (annexe 2)

Mesdames, Messieurs,

En vue de la préparation de la rentrée scolaire 2023, une campagne de recueil de vœux de mobilité des personnels en contrat à durée indéterminée et des maîtres auxiliaires est organisée par l'académie de Bordeaux.

Il est à noter que depuis la rentrée scolaire 2020, les situations individuelles ne sont plus classées selon un barème. L'affectation des personnels contractuels est réalisée en tenant compte notamment des vœux émis et des besoins des établissements de l'académie.

1 – MODALITES DE LA CAMPAGNE DE VOEUX

Les opérations relatives au recueil des vœux en vue de l'affectation des personnels en contrat à durée indéterminée et des maîtres auxiliaires, pour la rentrée scolaire 2023, se dérouleront sur Internet selon le calendrier et la procédure suivante :

Le site sera ouvert du

mardi 28 mars 2023 (14h) au mardi 25 avril 2023 (12h)

<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/lilmac/>

Les accusés de réception seront envoyés par courrier électronique dans les établissements d'exercice le mardi 2 mai 2023. Je vous invite à les imprimer et à les transmettre aux personnels concernés.

Les participants vérifieront les données figurant sur l'accusé de réception. Celui-ci devra être complété et modifié si nécessaire puis daté et signé.

Les participants remettront leur accusé de réception au secrétariat de leur établissement qui les retournera sous bordereau à la gestionnaire de la DPE 6 de la discipline pour le vendredi 5 mai 2023 délai de rigueur.

2 – SAISIE DES VŒUX

Les candidats doivent préalablement se munir de leur NUMEN.

La procédure d'inscription enregistre uniquement les vœux pour l'académie de Bordeaux.

Les participants ont la possibilité de saisir 6 vœux :

- 5 vœux communes et/ou zones géographiques (annexe 1)
- 1 vœu département obligatoire.

Cette note fera l'objet d'un affichage obligatoire.

Je vous remercie d'assurer la plus large diffusion de ces dispositions auprès des personnels placés sous votre autorité, y compris les agents actuellement en position de congé (maladie, maternité, paternité).

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour la Rectrice et par délégation
Pour le Directeur des relations
et Ressources Humaines et p.a.
La Directrice des Personnels et Enseignants
Frédérique ZOU-PÉRY